

Mémoire

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement (BAPE)

Titre du projet :

Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints

Mémoire déposé à la commission

le 20 février 2020

Par Alexei Kharitidi,
Résident de Saint-Michel-des-Saints

Chers membres de la commission du BAPE,

Mon nom est Alexei Kharitidi, je suis propriétaire avec ma femme d'un chalet familial dans le domaine Lagrange. Notre résidence, ainsi que les terrains appartenant à mon fils, se trouvent dans le périmètre de 1km du projet Matawinie. Alors, je voudrais prendre ce moment pour exprimer mes inquiétudes vis-à-vis ce projet minier et l'impact qu'il va avoir sur nos propriétés, bâtiment et la qualité de vie.

Nous avons depuis longtemps pour l'objectif de trouver une résidence dans la tranquillité en milieu de la nature sauvage et s'installer là pour notre retraite. Celle-ci est à l'horizon, car j'ai 63 ans et ma femme a 62. On a toujours trouvé Saint-Michel-des-Saints comme une place idéale pour nos plans de retraite, et quand en 2008 M. Lagrange, l'homme d'affaire responsable pour le développement du domaine Lagrange, nous a recommandé d'acquérir le chalet dans le domaine nous n'avons pas hésité. J'ai investi une somme considérable de mon héritage familial pour acheter la propriété et nous étions extrêmement satisfaits avec notre acquisition et le milieu environnant. Nul ne pouvait anticiper la venue d'un projet minier dans la région, et surtout dans notre voisinage immédiat.

Depuis le début des campagnes d'exploration de Nouveau Monde Graphite je m'inquiète par rapport au futur de nos propriétés. Je suis d'avis que les propriétés dans le voisinage de la future mine perdront considérablement en valeur, tout simplement parce que ces chalets ont été construits avec l'intention de faire leurs propriétaires profiter de la nature sauvage et activités de plein air, et non en tant que maisons pour des ouvriers de la mine. À ma connaissance, il y a au moins une vente qui ne s'était pas réalisée dès que le potentiel acheteur a appris qu'il y a un projet minier en région. D'autres propriétaires dans le voisinage ont mis leurs terrains ou maisons en vente, mais seulement quelques-uns parmi eux ont réussi à vendre. J'ai sincèrement peur que notre famille se retrouve dans la situation où la valeur de nos propriétés baissera, nous ne serons pas en mesure de les vendre et le coin ne sera pas habitable à cause des activités minières.

Je suis conscient que le promoteur offre un programme d'acquisition volontaire, mais je me pose la question s'il y a des garanties légales quelconques associées avec ce programme? Cet aspect n'est pas clair pour moi. Pour l'instant nous ne voulons pas vendre notre chalet et quitter la région, mais je suis bien sûr que nous devrons le faire si le projet minier entre en opération à l'échelle prévue. Le projet détruira certainement la nature autour de nous et nuira à notre tranquillité et qualité de vie. Et sûrement le projet a déjà détruit mes plans de retraite.

Alors j'insiste que le promoteur offre des contrats d'acquisition de propriétés notariés aux propriétaires autour du projet minier. Ces contrats doivent donner aux citoyens l'option de vendre leurs propriétés à la compagnie à n'importe quel moment, à un prix marchand de la propriété avant l'arrivée du projet minier, et en plus prévoir un certain montant de compensation morale pour avoir perturbé la qualité de vie des résidents du secteur et leur avoir chassé de leurs habitations.

En plus, je suis d'avis que le dynamitage fréquent (pendant 26 ans d'opérations et à une distance de 1-2km des bâtiments) affectera certainement l'intégrité des structures, des fondations, des puits artésiens et des fosses septiques. À ce jour je n'ai aucune certitude que ma propriété ne sera pas affectée par les vibrations causées par dynamitage. En tant que résident du secteur et propriétaire, je dois prendre connaissance de la grandeur des vibrations au sol engendrées par le dynamitage et l'effet de celle-ci sur ma propriété et les installations. À date le promoteur n'a pas informé la population des impacts de dynamitage. Ceci est important parce que si jamais il y aura des fissures dans la fosse septique, il y a un risque de contamination du terrain associé. En plus, si l'intégrité de la maison ou de la fondation sera affectée par le dynamitage, je voudrais être éligible pour une compensation adéquate de la part de la compagnie minière, afin de faire des réparations nécessaires, etc.

Quant à perte de la tranquillité et de qualité de vie, je crois fortement que le domaine Lagrange sera très affecté par les activités minières. Le chemin d'accès passera à peine 100m derrière des résidence, la mine sera opérationnelle 24 heures par semaine, et il y aura des dynamitages quotidiens. Selon moi, cela n'est pas acceptable. La minière doit respecter le désir des citoyens de vivre dans un environnement calme et sain. La compagnie doit choisir un autre trajet pour le chemin d'accès au site et établir un horaire de circulation ainsi qu'une limite de vitesse pour les camions, afin de limiter le bruit et poussières. D'ailleurs, nous pouvons noter que depuis les campagnes de transport de minerai sur ch. Matawin, la circulation est rendue plus dangereuse et il y a plus de bruit sur la route. Ce n'est pas acceptable selon moi et d'autres citoyens de la région.

En conclusion, je voudrais souligner que la préservation de ma propriété, de sa valeur, de l'intégrité de la nature et de la qualité de vie est primordiale pour moi. Je comprends qu'un développement économique peut avoir lieu, mais il faut que ceci se fasse en prenant en considération les inquiétudes des citoyens et tenant compte de leur opinion.

Cordialement

Alexei Kharitidi